



**SYMTOMA**  
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**  
**D'ELIMINATION DES DECHETS**  
Exercice 2011

Mai 2012

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

## **A - INDICATEURS TECHNIQUES :**

### **I. Territoire desservi**

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2011, sa population était de 44 897 habitants (population totale INSEE 2008 en vigueur au 01/01/2011) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2011, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual (9 communes – 3 069 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (22 communes – 10 551 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 12 378 habitants) ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle (17 communes – 8 833 habitants) ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue (15 communes – 8 863 habitants) ;
- Communauté de communes de La Vallée Borgne (5 communes – 1 184 habitants).

## II. Compétences exercées

En 2011, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, organiques) ;
- des déchets encombrants résiduels (non valorisables) ;
- des cartons et du polystyrène expansé ;
- des ferrailles ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, cagettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) et des déchets de plâtre et d'amiante lié;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques), y compris les DASRI (piquants) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;
- des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), y compris les ampoules et tubes d'éclairage ;
- des textiles (vêtements, maroquinerie, chaussures) et des dosettes « café »;

**III. Données quantitatives** (tous les ratios sont calculés sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 44 897 hab en 2011, 44 462 hab en 2010, 43 897 hab en 2009, 39 909 hab en 2008) :

	Quantités traitées	Ratio 2011	Prestataires de traitement	Rappel 2010	Rappel 2009	Rappel 2008
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	12 474,84 t	<b>277,85 kg/hab.</b>	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	279,28 kg/hab.	287,78 kg/hab.	295,18 kg/hab.
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	3 378,28 t	<b>75,25 kg/hab.</b>	Société SITA Sud (CSDU/Bellegarde)	77,22 kg/hab.	67,09 kg/hab.	66,44 kg/hab.
<b>Verre, papiers, emballages recyclables</b>	1 670,86 t (verre) 2 080,78 t (p/emb)	<b>83,56 kg/hab.</b>	- sociétés Delta Recyclage (Lansargues) et Cévennes Déchets (Alès) - société VDL (Vergèze)	83,26 kg/hab.	80,12 kg/hab.	76,59 kg/hab.
<b>Cartons</b>	600,35 t	<b>13,37 kg/hab.</b>	SYMTOMA	14,22 kg/hab.	13,40 kg/hab.	11,78 kg/hab.
<b>Ferrailles</b>	1 016,69 t	<b>22,64 kg/hab.</b>	Société CCA (Molières-Cavaillac)	22,43 kg/hab.	26,29 kg/hab.	21,60 kg/hab.
<b>Gravats</b>	13 757,09 t	<b>306,41 kg/hab.</b>	- SYMTOMA - Cévennes Déchets (Alès)	273,78 kg/hab.	249,51 kg/hab.	267,77 kg/hab.
<b>Déchets végétaux</b>	4 638,70 t	<b>103,32 kg/hab.</b>	- société Le Merdanson (Moulès-et-B.) - société Terrasol (Gailhan) - SYMTOMA (sites de St Sauveur-C et Molières-C)	100,27 kg/hab.	104,79 kg/hab.	89,89 kg/hab.
<b>Bois</b>	2 602,59 t	<b>57,97 kg/hab.</b>	Sociétés S.B.R. (Nîmes) et Cévennes Déchets (Alès)	42,84 kg/hab.	35,16 kg/hab.	31,01 kg/hab.
<b>Plâtre</b>	54,40 t	<b>1,21 kg/hab.</b>	Société CCA (Molières-Cavaillac)	-	-	-

<b>Déchets Dangereux des Ménages + huiles de vidange avec leurs bidons souillés</b>	108,28 t	<b>2,41 kg/hab.</b>	Société Spur-Environnement (Rognac)	2,07 kg/hab.	1,95 kg/hab.	1,91 kg/hab.
<b>Polystyrène Expandé</b>	26,57 t	<b>0,59 kg/hab.</b>	SYMTOMA	0,16 kg/hab.	0,19 kg/hab.	0,01 kg/hab.
<b>Batteries</b>	0,00 t	<b>0,00 kg/hab.</b>	Société GDE (Aubord)	0,00 kg/hab.	0,01 kg/hab.	0,01 kg/hab.
<b>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)</b>	401,70 t	<b>8,95 kg/hab.</b>	Société agréée : Eco-Systèmes (Paris)	9,48 kg/hab.	9,96 kg/hab.	9,54 kg/hab.
<b>Amiante lié</b>	12,90 t	<b>0,29 kg/hab.</b>	Sociétés ATO (Sommières)	0,46 kg/hab.	0,44 kg/hab.	0,97 kg/hab.
<b>Ampoules et tubes d'éclairage</b>	0,91 t	<b>0,02 kg/hab.</b>	Société agréée : Recylum (Paris)	0,01 kg/hab.	0,02 kg/hab.	<0,01 kg/hab.
<b>Textiles</b>	62,43 t	<b>1,39 kg/hab.</b>	Entreprise d'insertion Le Relais (Avignon)	1,55 kg/hab.	1,32 kg/hab.	1,20 kg/hab.
<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	3,64 t	<b>0,08 kg/hab.</b>	Société agréée : Corepile (Paris)	0,11 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,10 kg/hab.
<b>Sous total hors bois, gravats et déchets végétaux</b>	<b>21 892,63 t</b>	<b>487,62 kg/hab.</b>		<b>490,26 kg/hab.</b>	<b>488,50 kg/hab.</b>	<b>488,11 kg/hab.</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 891,01 t</b>	<b>955,32 kg/hab.</b>		<b>907,15 kg/hab.</b>	<b>877,95 kg/hab.</b>	<b>876,77 kg/hab.</b>

#### **IV. Autres compétences exercées**

**Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :** le SYMTOMA assure en régie l'exploitation des sites de Lanuéjols et St Laurent-Le-Minier/Montdardier.

#### **Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilées :**

- Janvier : sensibilisation au tri et à la prévention des habitants de Cazilhac en réunion publique
- Janvier : visite de la déchèterie de Ganges avec le centre de loisir de Ganges
- Janvier à mars : clôture de l'opération foyer témoin avec visite du centre de tri de Lansargues
- Février : sensibilisation à la prévention et au compostage de l'ensemble des élèves de 6ème du collège de Coutach à Quissac
- Avril : sensibilisation au tri et à la prévention des habitants de Gornières en réunion publique
- Mai : sensibilisation des élus du territoire à la prévention des déchets lors d'une soirée animée par l'ADEME
- Mai : sensibilisation du public à la prévention quantitative et qualitative des déchets de jardin lors de la manifestation la Main Verte au Vigan
- Juin : sensibilisation au tri et à la prévention des habitants de Saint Laurent le Minier en réunion publique
- Juin : sensibilisation des plus grands enfants de la crèche de Saint Hippolyte du Fort à la prévention des déchets
- Juillet : sensibilisation au tri, à la prévention et au compostage d'une colonie au camping municipal de Laroque
- Novembre (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) : récupération du pain rassis pour des éleveurs du territoire et sensibilisation des administrés à la prévention des déchets sur les marchés de Lasalle, Saint Hippolyte du Fort et Valleraugue
- Novembre (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) : opération « Zéro déchets : c'est la classe » au sein des écoles volontaires de la CdC Cévennes Gangeoises et Suménoises. L'objectif étant l'élaboration et la mise en place d'actions de prévention des déchets au sein des classes participantes par les élèves
- Décembre : lancement du concours Noël Blanc ayant pour objectif la récupération du polystyrène se trouvant dans les cadeaux de Noël en vue de sa valorisation

**Compostage individuel** : lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2011 avec 190 unités supplémentaires distribuées. Cela porte à 3 150 foyers couverts depuis 2004, soit 17,5% des foyers du syndicat mixte (base de calcul : *1 foyer = 2,5 habitants*).

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : cette filière, initiée par le syndicat mixte en septembre 2007, a permis de récupérer en 2010, 88 cartons de 23 litres renfermant les boîtes d'aiguilles de seringues usagées auprès de 10 pharmacies volontaires du territoire (sur 17 pharmacies en activité sur le périmètre). Chaque boîte est distribuée par l'officine au patient concerné par l'automédication par injection, en fonction de ses besoins. Une fois remplie, la boîte est rapportée au pharmacien et regroupée par cartons de 30 unités qui sont enlevés lors d'une tournée trimestrielle pré-établie. Le traitement de ces déchets est assuré par la société spécialisée ATO de Sommières qui assure également la collecte et le renouvellement des cartons auprès des pharmacies. Le mode de destruction est l'incinération sur le site de la société Evolia à Nîmes.

**NOUVEAU :**

Le 12 janvier 2011, le SYMTOMA a signé une convention de reprise gratuite des **capsules** individuelles en aluminium dédiées au « **café** », avec la société *Collectors* de Mornant (69). C'est ainsi que les 9 déchèteries du territoire ont été équipées d'un bac roulant sécurisé de 240 litres par la société partenaire. Les premières collectes ont été effectuées en fin d'année et ont permis de récupérer 210 kg de capsules usagées (= alu + marc).

## V. Quelques précisions

**Les gravats et la ferraille** : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (gravats : 0,83 t/m<sup>3</sup> ; ferraille : 0,12 t/m<sup>3</sup>).

**Les déchets végétaux de déchèteries** : là encore, le poids annoncé est en grande partie issu d'une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m<sup>3</sup>). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés.

Quatre sites de compostage ont été sollicités :

- les plates-formes « publiques » de St Sauveur-Camprieu et de Molières-Cavaillac où sont intervenues les sociétés CCA et Cévennes-Déchets pour le broyage et le criblage à la demande du SYMTOMA,
- les sites privés de compostage des sociétés Terrasol (à Gailhan) et Le Merdanson (à Moulès-et-Baucels) pour les végétaux récupérés sur les déchèteries de St Hippolyte (Terrasol), Sauve (Terrasol) et Ganges (Le Merdanson).

Le SYMTOMA utilise également les services d'un agriculteur de Lasalle pour traiter localement par compostage les déchets végétaux récupérés sur la déchèterie de ce secteur.

*A noter* : suite aux importantes intempéries de l'automne, le site de compostage de Molières-Cavaillac est devenu totalement inutilisable par l'effondrement d'une partie de la plate forme de travail. A partir de cet événement (constaté le 4 novembre), les déchets végétaux récupérés sur la déchèterie voisine ont été acheminés provisoirement chez un agriculteur volontaire de St Julien de La Nef, pour y être broyés puis utilisés sur place, en l'état ou compostés.

**Le bois de déchèteries** : le traitement a été assuré par deux sociétés : S.B.R. (Nîmes) et Cévennes Déchets (Alès). Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

**Le plâtre** : la séparation des déchets de plâtre ou contenant en majorité du plâtre a été expérimentée sur les déchèteries de St André de Valborgne et de Liouc, en attendant l'essor d'une filière locale plus structurée à laquelle travaille actuellement l'Ademe Languedoc-Roussillon. Pour l'heure, l'équipe technique a utilisé l'année 2011 pour optimiser une machine de séparation du PSE lié aux plaques de plâtre. Cette machine, unique dans la région, est désormais opérationnelle dans les locaux techniques du syndicat mixte, à St Hippolyte du Fort.

## VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2011, le SYMTOMA disposait de :

- 178 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (54 sur le Pays viganais, 33 sur Cévennes-Garrigue, 7 sur l'Aigoual, 40 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 15 sur la Vallée Borgne, 29 sur Coutach-Vidourle)
- 116 **colonnes à « verre »** de marque Villiger, de **5 m<sup>3</sup>** (23 sur le Pays viganais, 30 sur Cévennes-Garrigue, 13 sur l'Aigoual, 26 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 11 sur la Vallée Borgne, 13 sur Coutach-Vidourle)
- 7 colonnes à « verre » de marque Villiger, de **2,5 m<sup>3</sup>** (1 sur le Pays viganais, 3 sur Cévennes-Garrigue, 3 sur Coutach-Vidourle)
- 46 colonnes à « papiers » de marque Villiger, de **4 m<sup>3</sup>** (en stock et en déchèteries pour les papiers de bureaux)
- 7 **colonnes à « emballages »** de marque Villiger, de **5 m<sup>3</sup>** (en attente de transformation en colonnes à « verre »)
- 84 **colonnes à « verre » toutes marques** (34 sur le Pays viganais, 23 sur Cévennes-Garrigue, 2 sur l'Aigoual, 8 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 17 sur Coutach-Vidourle)
- 59 **points de Proximité**, composés d'un abri métallique et de 3 cuves en plastique de **660 litres** chacun pour recevoir le verre et les emballages/papiers (33 sur l'Aigoual, 26 sur Coutach-Vidourle)
- 1 097 **bacs de collecte sélective** en plastique de **660 litres** (357 sur le Pays viganais, 214 sur Cévennes-Garrigue, 88 sur l'Aigoual, 139 sur les Cévennes gangeoises et suménoises, 235 sur Coutach-Vidourle, 64 sur la Vallée Borgne)
- 35 **bacs de collecte sélective** en plastique de **240 litres** sur le Pays viganais

*(Colonnes à « verre », points de proximité et bacs de collecte sélective sont mis à disposition auprès des communautés de communes adhérentes, sous convention individuelle)*

- 9 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages**, placées dans les déchèteries
- 20 **bennettes (9 m<sup>3</sup>)** pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), du polystyrène (6 unités) et des gros bidons en plastique (3 unités)
- 34 **bennes de 30 m<sup>3</sup>** et 13 **bennes de 12 m<sup>3</sup>** pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 3 **presses à balles** (2 verticales et 1 horizontale) et 1 presse à polystyrène expansé

- 1 **groupe de lavage** autonome
- 2 véhicules *petits porteurs* pour le déplacement des bennes de 9 m<sup>3</sup> (Iveco et Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 3 véhicules légers utilitaires (Renault « Express », Renault « Kangoo » en location *Longue Durée* – **volée dans la nuit du 27 au 28 octobre 2011**, et Ford « Transit »)
- 1 véhicule léger en location *Longue Durée* (Peugeot « 308 »)

**Nota :**

En 2011, 85 colonnes à « **papiers** » inutilisées, de marque Villiger, ont été vendues, en l'état, à la Communauté de communes *Lubéron-Durance*, et seront donc sorties automatiquement de l'inventaire 2012.

## B - INDICATEURS FINANCIERS (COUTS EXTERNES) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population totale INSEE au 1er janvier de l'année considérée)

[\*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / \*Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

### I. les déchets résiduels (acheminés et stockés par la société SITA Sud sur le site de Bellegarde)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2010	Rappel bilan* 2010
<b>Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)</b>	12 474,84 t	364 636 €	1 050 808 €	0 €	- 31,53 €/hab.	- 113,46 €/tonne	- 31,35 €/hab.	- 112,25 €/tonne
<b>Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)</b>	3 378,28 t	159 355 €	279 922 €	0 €	- 9,78 €/hab.	- 130,03 €/tonne	- 9,63 €/hab.	- 124,69 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>15 853,12 t</b>	<b>523 991 €</b>	<b>1 330 730 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 41,31 €/hab.</b>	<b>- 116,99 €/tonne</b>	- 40,98 €/hab.	- 114,94 €/tonne

### II. les verres, papiers, emballages recyclables

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2010	Rappel bilan* 2010
<b>Verre / papiers / emballages</b>	3 751,64 t	143 397 €	402 096 €	614 021 €	+ 1,53 €/hab.	+ 18,27 €/tonne	- 1,33 €/hab.	- 16,04 €/tonne

### III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel bilan* 2010	Rappel bilan* 2010
<b>Cartons</b>	600,35 t	39 490 €	0 €	85 640 €	+ 1,03 €/hab.	+ 76,87 €/tonne	+ 0,48 €/hab.	+ 33,77 €/tonne
<b>Ferraille</b>	1 016,69 t	57 488 €	0 €	122 294 €	+ 1,44 €/hab.	+ 63,74 €/tonne	+ 1,02 €/hab.	+ 45,61 €/tonne
<b>Gravats</b>	13 757,09 t	150 734 €	8 452 €	0 €	- 3,55 €/hab.	- 11,57 €/tonne	- 3,04 €/hab.	- 11,09 €/tonne
<b>Déchets végétaux</b>	4 638,70 t	57 553 €	84 235 €	0 €	- 3,16 €/hab.	- 30,57 €/tonne	- 2,94 €/hab.	- 29,28 €/tonne
<b>Bois</b>	2 602,59 t	66 935 €	223 778 €	0 €	- 6,48 €/hab.	- 111,70 €/tonne	- 2,34 €/hab.	- 54,70 €/tonne
<b>Plâtre</b>	54,40 t	2 698 €	4 129 €	0 €	- 0,15 €/hab.	- 125,50 €/tonne	-	-
<b>D.D.M. (toxiques) + huiles et bidons</b>	108,28 t	0 €	61 919 €	0 €	- 1,40 €/hab.	- 571,84 €/tonne	- 1,08 €/hab.	- 519,63 €/tonne
<b>Polystyrène Expansé</b>	26,57 t	0 €	0 €	13 854 €	+ 0,31 €/hab.	+ 521,42 €/tonne	+ 0,04 €/hab.	+ 241,63 €/tonne
<b>Batteries</b>	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>DEEE</b>	401,70 t	0 €	0 €	22 125 €	+ 0,49 €/hab.	+ 55,08 €/tonne	+ 0,61 €/hab.	+ 64,26 €/tonne
<b>Amiante lié</b>	12,90 t	1 118 €	1 808 €	0 €	- 0,07 €/hab.	- 226,82 €/tonne	- 0,11 €/hab.	- 245,24 €/tonne
<b>Ampoules et</b>	0,91 t	0 €	0 €	0 €	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>tubes d'éclairage</b>					<b>€/hab.</b>	<b>€/tonne</b>	€/hab.	€/tonne
<b>Textile</b>	62,43 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>Piles et accumulateurs</b>	3,64 t	0 €	0 €	0 €	<b>0,00 €/hab.</b>	<b>0,00 €/tonne</b>	0,00 €/hab.	0,00 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>23 286,25 t</b>	<b>376 016 €</b>	<b>384 321 €</b>	<b>243 913 €</b>	<b>-11,50 €/habitant</b>	<b>- 22,18 €/tonne</b>	-7,36 €/habitant	- 15,74 €/tonne

#### IV. Quelques repères

**Effectifs** (le personnel au 31 décembre 2011) :

- 6 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 2 agents contractuels (« programme local de prévention »)
- 2 agents contractuels de type C.A.E. (filiales internes « polystyrène » et « carton »)

**Compte Administratif 2011 :**

Dépenses de fonctionnement 2011 : **3 750 593 €** (3 542 818 € en 2010)

Dont **296 939 €** de charges de personnel soit **7,9 %** (8,3 % en 2010)

Dépenses d'investissements 2011 : **335 543 €** (516 239 € en 2010)

**Participation des EPCI adhérents** (sur la base de la population INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2011 aux EPCI adhérents a été de 2 718 803 € (soit **60,56 €/hab**).

En 2009 et 2010, cette participation globale était également de 2 718 803 € (soit **61,94 €/hab en 2009 et 61,15 €/hab en 2010** en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants d'une année à l'autre).

**Divers** : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules et le matériel lié aux filiales internes « cartons » et « polystyrène », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

## **V. Coups de projecteur**

### **La filière interne « cartons » :**

- nombre de bennes de déchèteries (30 m<sup>3</sup>) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 311 (280 en 2010) soit 9 330 m<sup>3</sup> (8 400 m<sup>3</sup> en 2010)
- nombre de bennes (9 m<sup>3</sup>) reçues sur le site de St Hippolyte du Fort : 401 (380 en 2010) soit 3 609 m<sup>3</sup> (3 420 m<sup>3</sup> en 2010)

### **La filière interne « polystyrène » :**

- volume *entrant* : 3 430,5 m<sup>3</sup> (2 041,5 m<sup>3</sup> en 2010) soit l'équivalent de **114 bennes de déchèteries** (68 en 2010) !
- densité entrante : 6,2 kg/m<sup>3</sup>
- volume *sortant* : 190 m<sup>3</sup> soit l'équivalent d'un peu plus de **6 bennes de déchèterie**, pour un poids de 26,57 tonnes (7,11 t en 2010)
- densité sortante : 139,84 kg/m<sup>3</sup> (122,59 kg/m<sup>3</sup> en 2009)

### **La filière « DEEE » :**

- nombre d'appareils électriques ou électroniques collectés : 49 248 unités (41 737 en 2010) pour un poids total de 401,70 tonnes (421,70 en 2010)
  - performance : **8,9 kg/hab.** (Gard : 5 kg/hab ; Région LR : 4 kg/hab ; France : 4,7 kg/hab)
- [D'après la société agréée Écosystèmes, les quantités collectées par le SYMTOMA en 2011 ont permis d'éviter l'émission de 231 tonnes de gaz carbonique (252 en 2010) et d'économiser 470 barils de pétrole brut (457 en 2010)... !]

*Le SYMTOMA est adhérent de l'association nationale **AMORCE**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question des déchets ménagers et des énergies*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 9 mai 2012